

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur DUBOIS F., Adjoint, a été élu pour présenter les débats portant sur l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2008.

La lecture des comptes administratifs a été faite par M. DUBOIS F., après avoir rappelé que les budgets avaient été votés par chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

Les réalisations par section pour chacun des budgets sont détaillées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER AU 31/12
Investissement :		-456 049,09	77 874,94
- dépenses	3 339 627,74	2 776 144,7	319 209,06
- recettes	3 339 627,74	+2356,1 (dissolution du syndicat d'électrification de Quiberon)	397 084
		2 317 739,65	
Fonctionnement :		783 661,34	
- dépenses	2 922 676,87	2 171 033,41	
- recettes	2 922 676,87	2 954 694,75	

(2) y compris les rattachements

BUDGET DES CAMPINGS :

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS	RESTES A REALISER AU 31/12
Investissement :		-47365,19	
- dépenses	102 717,24	86 215,63	
- recettes	102 717,24	38 850,44	
Fonctionnement :		64197,97	
- dépenses	829 000	744 087,47	
- recettes	829 000	808 285,44	

BUDGET DU PORT DE PORTIVY :

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS	RESTES A REALISER AU 31/12
Investissement :		10676,20	
- dépenses	20 000	0	
- recettes	20 000	10676,20	
Fonctionnement :		12529,09	
- dépenses	13 251,90	2694,26	
- recettes	13 251,90	15 223,35	

BUDGET DU PORT D'ORANGE:

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS	RESTES A REALISER AU 31/12
Investissement :		9,14	
- dépenses	28 362,4	8362,40	
- recettes	28 362,4	8371,54	
Fonctionnement :		3433,77	
- dépenses	9005,59	5708,35	
- recettes	9005,59	9142,12	

BUDGET DU RESTAURANT MUNICIPAL :

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS	RESTES A REALISER AU 31/12
Investissement :			
- dépenses			
- recettes			
Fonctionnement :		0	
- dépenses	90 359,66	82 580,18	
- recettes	90 359,66	82 580,18	

BUDGET DU LOTISSEMENT DE KERBOURGNEC :

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS	RESTES A REALISER AU 31/12
Investissement :		-2907	
- dépenses	240 500	2907	
- recettes	240 500	0	
Fonctionnement :		0	
- dépenses	481 000	2907	
- recettes	481 000	2907	

Mme PATTEDOIE, conseillère municipale, a interrogé M. Dubois sur le fait que la dette n'apparaissait pas jusqu'en 2038.

M. DUBOIS, adjoint, a répondu que le problème de la dette a été abordé au dernier conseil municipal lorsque les orientations budgétaires ont été décidées. M. DUBOIS a proposé de transmettre à Mme PATTEDOIE le tableau relatif à la dette de la commune jusqu'en 2038.

Madame le Maire a été invitée à se retirer de la salle du Conseil au moment des votes.

L'assemblée après en avoir délibéré,

Statuant sur les opérations de l'année 2008, a adopté, à l'unanimité, l'ensemble des comptes administratifs.

Résultats des votes à main levée pour chacun des budgets :

-Budget général

-Budgets annexes

- Campings
- Port de Portivy
- Port d'Orange
- Restaurant municipal
- Lotissement de Kerbourgne

Votants : 18

Suffrages exprimés : 18

POUR : 18

**MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU
FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. - ANSQUER S. - GUILLEVIC A. - GUTTILLA
C.-PATTEDOIE C -PIQUET N. - PRUVOST G. - LE DUVEHAT J-P. - TACONNET V. -
GANDON M. - TRAVERS A**

COMPTE DE GESTION DU RECEVERU MUNICIPAL

Le Conseil Municipal

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le Trésorier Principal visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part de l'Assemblée.

Décision d'approbation des comptes de gestion pour :

- BUDGET GENERAL
- BUDGETS ANNEXES
- Campings
- Port de Portivy
- Port d'Orange
- Restaurant Municipal
- Lotissement de Kerbourgne

BUDGETS PRIMITIFS 2009 : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal

Affecte, à la majorité, les excédents de fonctionnement de l'exercice 2008 aux budgets primitifs de l'exercice 2009 ainsi qu'il suit :

• BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2009	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	70 000
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	713 661,34
• BUDGET CAMPING EXERCICE 2009	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	64 197,97
• BUDGET PORT DE PORTIVY EXERCICE 2009	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	12 529,09
• BUDGET PORT D'ORANGE EXERCICE 2009	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 433,77

Résultat du vote à main levée :

POUR : (14) MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. -- ANSQUER S. GUTTILLA C. - PIQUET N. - PRUVOST G. - TACONNET V. -. - TRAVERS A.

ABSTENTIONS : (4) GUILLEVIC A. - PATTEDOIE C. - LE DUVEHAT J-P. -- GANDON M. -

PROVISION BUDGETAIRE POUR LE RECOUVREMENT DES RESTES A RECOUVRER

Le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité, de provisionner au budget 2009 une somme de 5 000 €.

Cette provision est constituée par le recouvrement des restes à recouvrer qui peuvent être promis sur le compte de tiers, malgré la diligence faite par le comptable public, notamment pour les loyers des immeubles communaux.

TAUX D'IMPOSITION 2009 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal

vote, à la majorité, pour l'année 2009, l'augmentation de 2,5% des taux de l'année 2008 .

TAXES	TAUX VOTES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2008	PRODUIT CORRESPONDANT EN EUROS
D'HABITATION	6,93	9 132 000	632 848
FONCIERE (bâti)	10,27	5 447 000	559 407
FONCIERE (non bâti)	19,76	32 600	6442
PROFESSIONNELLE	12,20	1 299 000	158 478
		TOTAL	1 357 175

Résultat du vote au scrutin ordinaire, à main levée :

POUR : (14) MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. -- ANSQUER S. GUTTILLA C. - PIQUET N. - PRUVOST G. - TACONNET V. -. - TRAVERS A.

ABSTENTIONS : (4) GUILLEVIC A. - PATTEDOIE C. - LE DUVEHAT J-P. -- GANDON M. -

BUDGETS PRIMITIFS 2009

Le Budget Général et les Budgets annexés s'équilibrent en dépenses et en recettes dans chacune des sections, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Les Budgets sont votés au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Résultat du vote au scrutin ordinaire, à main levée, pour l'ensemble des budgets.

- **BUDGET PRINCIPAL POUR : (14) MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. -- ANSQUER S. GUTTILLA C. - PIQUET N. - PRUVOST G. - TACONNET V. -. - TRAVERS A.**

CONTRE : (4) GUILLEVIC A. - PATTEDOIE C. - LE DUVEHAT J-P. -- GANDON M. -

- BUDGET ANNEXES

• CAMPINGS

POUR : (14) MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. — ANSQUER S. GUTTILLA C. - PIQUET N. - PRUVOST G. - TACONNET V. -. - TRAVERS A.

CONTRE : (4) GUILLEVIC A. - PATTEDOIE C. - LE DUVEHAT J-P. -- GANDON M. -

• PORT DE PORTIVY

POUR : (14) MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. — ANSQUER S. GUTTILLA C. - PIQUET N. - PRUVOST G. - TACONNET V. -. - TRAVERS A.

CONTRE : (4) GUILLEVIC A. - PATTEDOIE C. - LE DUVEHAT J-P. -- GANDON M. -

• PORT D'ORANGE

POUR : (14) MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. — ANSQUER S. GUTTILLA C. - PIQUET N. - PRUVOST G. - TACONNET V. -. - TRAVERS A.

CONTRE : (4) GUILLEVIC A. - PATTEDOIE C. - LE DUVEHAT J-P. -- GANDON M. -

• RESTAURANT MUNICIPAL

POUR : (14) MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. — ANSQUER S. GUTTILLA C. - PIQUET N. - PRUVOST G. - TACONNET V. -. - TRAVERS A.

CONTRE : (4) GUILLEVIC A. - PATTEDOIE C. - LE DUVEHAT J-P. -- GANDON M. -

• LOTISSEMENT DE KERBOURGNEC

POUR : (14) MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. — ANSQUER S. GUTTILLA C. - PIQUET N. - PRUVOST G. - TACONNET V. -. - TRAVERS A.

CONTRE : (4) GUILLEVIC A. - PATTEDOIE C. - LE DUVEHAT J-P. -- GANDON M. -

SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal,

En séance du 5 décembre 2008, a attribué au C.C.A.S. une subvention de fonctionnement de 20 000 € à titre transitoire.

Considérant le budget 2009 qui a été voté et comporte une inscription à l'article 657362 d'une somme de 33 001,71 €.

Le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité, pour l'exercice 2009 une subvention complémentaire au C.C.A.S. de 13 001,71 €.

PROMOTION TOURISTIQUE DE LA PRESQU'ILE : CONVENTION COMMUNE / OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE QUIBERON

Le Conseil Municipal

VU le projet de convention 2009 avec l'Office de Tourisme de Quiberon

A l'unanimité

AUTORISE

Le Maire à signer la convention Commune / Office Municipal de Tourisme de Quiberon dans le cadre de l'action intitulée « information et promotion touristique ».

Participation de la Commune : 50 000 €

Versement suivant l'échéancier :

DATE	MONTANT
30 juin 2009	10 000 €
31 juillet 2009	10 000 €
31 août 2009	10 000 €
30 septembre 2009	10 000 €
31 octobre 2009	10 000 €

Mandatement au budget 2009 au compte 65737

Il est rappelé

L'Office Municipal de Tourisme fournira et livrera en documents le « Point I » de Saint Pierre Quiberon.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL SIS SUR LE TERRE-PLEIN EST DU PORT DE PORTIVY

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la Commission des Finances,

VU le projet de convention de mise à disposition du local sis sur le terre plein Est du port de Portivy,

AUTORISE, à l'unanimité,

Madame le Maire, à signer avec Madame LE DAIN Nathalie, la convention de mise à disposition du local sis sur le terre-plein Est du port de Portivy, une partie du terre plein devant le local précité et un mouillage dans une des travées réservée aux professionnels.

MISSION LOCALE PAYS D'AURAY : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la commission des finances

VOTE, à la majorité

Une subvention à la mission locale du Pays d'Auray

Pour un montant de 3 436,76 €

Contribution basée sur la population INSEE

1,51 x 2 276 habitants

La dépense sera mandatée au budget de l'exercice 2009 au compte 65738 (21).

M. LE DUVEHAT et Mme PATTEDOIE, conseillers municipaux, demandent des explications quant au montant de cette subvention.

Résultat du vote, à main levée :

POUR : (15) MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. -- ANSQUER S. -- GUILLEVIC A. - GUTTILLA C. -PIQUET N. - PRUVOST G. -TACONNET V. - TRAVERS A.

CONTRE : (2) LE DUVEHAT, GANDON M.

ABSTENTION: (1) PATTEDOIE C

VACATION DE POLICE MUNICIPALE

Dans le cadre du contrôle des opérations consécutives aux décès (exhumations, réinhumations, translation de corps...), l'article L.2213-15 du CGCT modifié par la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 prévoit :

- D'une part, que seules les opérations de surveillance résultant :
 - De la fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt
 - De la crémation
 - De l'exhumation
 - De la translation de corps
 - Et de la réinhumationdonnent droit à des vacations ;

- D'autre part, que le montant des vacations, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris dorénavant entre 20 et 25 euros.

Ces vacations sont versées par la famille à un service de pompes funèbres qui les rétrocède au gardien de police municipale.

Mme PATTEDOIE, conseillère municipale, demande des explications quant au fonctionnement de ce système.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la Commission des Finances,
FIXE, à l'unanimité,
Le montant des vacations à 20 euros.

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES POUR INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la Commission des Finances,
SOLLICITE, à l'unanimité,
Du département l'arrêté attributif de subvention, au titre du programme départemental d'aide aux communes 2008 pour investissement sur la voirie communale, tranche 7.

Inscription dans le programme de la réfection de la route du ROCH pour un coût estimatif de 24 276 € H.T.

CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 108 764 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la Commune 1 795 249,6 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 61,9% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de Saint Pierre Quiberon s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

CONVENTION « ANIMATION NATURE » AVEC LE SYNDICAT MIXTE GRAND SITE DUNAIRE DE GAVRES-QUIBERON

M. LE DUVEHAT, conseiller municipal, demande si des tickets seront distribués lors des animations. Mme LE BIHAN, adjointe, lui répond que cela sera effectué par l'agent chargé des visites.

Le Conseil Municipal

VU le projet de convention « Animations Nature » avec le Syndicat Mixte Grand Site Gâvres-Quiberon,

A l'unanimité,

AUTORISE

Le Maire à signer la convention « Animations Nature » avec le Syndicat Mixte Grand Site Gâvres-Quiberon

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE

Le Conseil Municipal

VU le projet de convention avec La poste

A l'unanimité,

AUTORISE

Le Maire à signer la convention de partenariat avec La Poste.

MEDIATHEQUE : DEMANDES D'AIDES AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal

CONSIDERANT, d'une part, pour la demande d'aide à l'achat de documents multimédia :

❖ Critère de recevabilité du dossier

Dépense minimale de 0.76 € par an et par habitant, soit pour la commune : 1729.76 € (2276 habitants).

❖ Modalité d'intervention financière du département

Dépense subventionnable plafonnée à 3050 € H.T.

Taux de subvention fixé à 50 %

Il s'agit d'une subvention annuelle de fonctionnement.

DECIDE, à l'unanimité,

L'acquisition en 2009 de DVD et CD pour un montant de 4400 € H.T.

SOLLICITE, à l'unanimité,

Une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan, dans le cadre des aides à l'achat de documents multimédia.

CONSIDERANT, d'autre part, pour la demande d'aide à l'achat d'ouvrages imprimés

❖ Critère de recevabilité :

Dépense minimale de 1.50 € / an et par habitant soit pour la commune : 3414 € (2276 habitants).

❖ Modalités d'intervention financière

Dépense subventionnable plafonnée à 3050 € H.T.

Taux de subvention fixé à 50 %

DECIDE, à l'unanimité

L'acquisition de livres et de périodiques en 2009 pour un montant de 6000 € H.T.

SOLLICITE, à l'unanimité

Une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan, dans le cadre des aides à l'achat d'ouvrages imprimés.

SUBVENTIONS 2009

Le Conseil Municipal

A VOTE, à l'unanimité,

Les subventions suivantes qui seront mandatées sur l'exercice budgétaire 2009.

SUBVENTIONS SCOLAIRE A CARACTERE SPORTIF – EDUCATIF ET CULTUREL

- USEP – Ecole Primaire publique (compte 65738.19) 4.60 € / élève scolarisé
- UGSEL – Ecole Primaire St Joseph (compte 6574.29) 4.60 € / élève scolarisé
- UNSS – Collège Ber Er Vil Quiberon (compte 65738.20) 7.65 € / élève scolarisé
- Sport – Collège Sainte Anne de Quiberon (compte 6574.31) 7.65 € / élève scolarisé

Les subventions seront versées aux organismes gestionnaires des écoles sur présentation de la liste des élèves concernés.

SUBVENTIONS A CARACTERE EDUCATIF ET CULTUREL

- Amicale de l'Ecole Publique (compte 65738.23) 18.60 € / élève (1 581.00)
- APEL Ecole St Joseph (compte 6574.30) 18.60 € / élève (911.40)
- Comité de Jumelage (compte 6574.36) 61 € / enfant

SUBVENTIONS A CARACTERE SPORTIF (compte 6574.33)

Pour le fonctionnement, 8 € par adhérent St Pierrois à l'exception du Football Club et du Basket Club (24 € / adhérent car niveau régional).

- Tennis Club $8 \times 75 = 600$ € au titre du fonctionnement – **153** € tournois
1602 € pour électricité
- La Boule Bretonne - tournois **153** €
- La Celtique Boule Bretonne – tournois **153** €
- Club de Football de la Presqu'île : 24 € / adhérent Saint Pierrois $24 \times 40 =$ **960** €
- Presqu'île Basket Club de Quiberon : 13×24 € = **312** €
- Triathlon : **2 300** € les 5 /6 septembre
- Schugyosha : 8 € x 27 adhérents : **216** €
- Breiz Surfing Associations : 150 € (participation pour la course paddle) + 38×8 € = 304 € Total : **454** €
- Ren mai : $25 \times 8 =$ **200** €
- Kiwanis (joute Auray) : **90** €
- Union cycliste alréenne : $1 \times 24 =$ **24** €
- SPOC (Badminton) : $14 \times 8 =$ **112** €
- Spirit Surf Club : $25 \times 8 =$ **200** €
- La Calèche (poney) : $12 \times 8 =$ **88** €
- Capoeira : $10 \times 8 =$ **80** €

SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL ET DE LOISIRS (compte 6574.36)

- Festival du Conte, association : **3 000 €**
- Association des retraités de la marine marchande et pêche : **80 €**
- Loisirs et Culture : **3 050 €**
- Amicale de Retraités : **400 €**
- Vivre à Kerhostin : **153 €**
- Bridge Club : **153 €**
- ADDAV (ex ADDM) : **49 €**(adhésion à l'association)
- TERMAJI (Théâtre) : 103 personnes x 8 = **824 €**
- Association des Pêcheurs plaisanciers de Portivy : **80 €**
- Organisation musicale : 11 x 8 = **88 €**
- Association Douar Alré : adhésion à l'association dans le cadre de la manifestation « Bro Alré Gouil Bambé » édition 2009 sur le pays d'Auray = **10 €**
- Foyer Laïque Quiberon : 8 x 39 = **312 €**
- Force 10 : Land Art à Portivy : 150 €+ 2 animations d'été 150 €=**150 €**
- Atelier de dessin et de peinture : 20x8= **160 €**
- Sten Kidra (cours breton) : 5x8=**40 €**

SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL OU HUMANITAIRE (compte 6574.34)

- A.D.M.R. : **7 609,88 €**
- SNSM : **763 €**
- CRF : **150 €**
- Donneur de sang : **77 €**
- Amicale des Sapeurs Pompiers : **153 €**
- Ligue contre le cancer 56 : **153 €**
- Banque Alimentaire : 0.18 x 2276 = **409,68 €**
- Amis de la Santé : **80 €**
- Association Doudou, coquillages et petits trésors : 6 x 8 = **48 €** (2 assistantes maternelles pour 6 enfants)
- Restaurant du Cœur : **153 €**
- Secours Catholique : **80 €**

ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE (compte 6574.32)

- Officiers Mariniers : **80 €**
- Fammac : **80 €**
- Médaillés Militaires : **80 €**
- UFAC : **80 €**
- Concours scolaire de la Résistance : **50 €**
- Souvenir Français : **30 €**
- FNACA : **80 €**
- Association à déterminer cérémonie du 11 novembre : **300 €**

ASSOCIATIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL (compte 6574.37)

Prix abonnement :

-UMIVEM : **31 €**

-Eaux et Rivière de Bretagne : **31 €**

AUTRES SUBVENTIONS (compte 6574 38)

-Comice Agricole : **405 €**

CENTRE AERE DE QUIBERON (compte 65738 22)

4 880 €

TRANSPORT DE PERSONNES : « LIENS ECART CENTRE »

Mme PATTEDOIE, conseillère municipale, demande s'il n'avait pas été décidé à une époque de la gratuité de ce service. Plusieurs membres du Conseil Municipal démentent.

Le Conseil Municipal,

VU les nouvelles dispositions applicables,

- Nouveau coût du transport à compter du 1^{er} avril 2009: **45 €** pour un voyage aller et retour.
- 62.30 € en cas d'un voyage aller et retour complémentaire au cas où le nombre d'utilisateurs est supérieur au nombre de places disponibles (ce cas n'a pas eu lieu en 2006)
- Participation des utilisateurs : 3 € / voyage.

AUTORISE, à l'unanimité,

Le Maire à signer une nouvelle convention avec Monsieur NEVO, prestataire de service pour le transport hebdomadaire, le jeudi matin, hors les mois de juillet et août, des personnes au marché.

CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DE LA PRESQU'ILE DE QUIBERON

Le Conseil Municipal

VU le projet de convention de partenariat concernant le relais d'assistantes maternelles de la presqu'île de Quiberon,

VU l'avis de la commission des finances

AUTORISE, à l'unanimité

Madame le Maire à signer avec la commune de Quiberon la convention de partenariat concernant le relais assistantes maternelles de la presqu'île de Quiberon.

CONVENTION DE PARTENARIAT POINT ACCUEIL EMPLOI

Le Conseil Municipal

VU le projet de convention de partenariat POINT ACCUEIL EMPLOI

VU l'avis de la commission des finances

AUTORISE, à l'unanimité

Madame le Maire à signer avec la commune de Quiberon la convention de partenariat concernant les prestations assurées par le Point Accueil Emploi.

FORMATION DES AGENTS TITULAIRES : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS, D'HEBERGEMENT ET DE DEPLACEMENT

Dans le cadre des formations des agents titulaires, les frais non pris en charge par le centre de formation concerné sont pris en charge selon les termes suivants :

-Prise en charge des frais de déplacement : les indemnités sont calculées sur la base des taux des indemnités kilométriques pour l'utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service et pour un montant équivalent aux deux tiers de la somme.

-Prise en charge des frais d'hébergement et de repas : les indemnités sont calculées au coût réel, dans la limite de l'indemnité maximale prévue par les textes pour les fonctionnaires titulaires. Cette décision est applicable à tous les agents de la commune appelés à effectuer des stages.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la Commission des Finances,

DECIDE, à l'unanimité,

De rembourser, sur présentation de justificatifs, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas lorsque ceux-ci ne sont pas pris en charge par le centre de formation concerné.

CONVENTION « COMICE AGRICOLE »

Le Conseil Municipal

VU le projet de convention « Comice Agricole »

A l'unanimité,

AUTORISE

Le Maire à signer la convention « Comice Agricole » avec la commune de Quiberon.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE STRUCTURE MOBILE ET DU TERRAIN ATTENANT SIS A PENTHIEVRE POUR LA PRATIQUE DU CHAR A VOILE ET D'ACTIVITES NAUTIQUES

Le Conseil Municipal

VU le projet de convention de mise à disposition d'une structure mobile et du terrain attenant sis à Penthievre pour la pratique du char à voile et d'activités nautiques

A l'unanimité,

AUTORISE

Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une structure mobile et du terrain attenant sis à Penthievre pour la pratique du char à voile et d'activités nautiques avec le Groupement d'Intérêt Economique « POLE NAUTIQUE DES 2 MERS ».

IMPUTATION DES DEPENSES A LA SECTION INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des Finances,

Considérant que le bien présente une certaine consistance et qu'il est destiné à rester durablement dans le patrimoine de la commune,

A l'unanimité,

DECIDE d'imputer l'acquisition suivante à la section d'investissement.

Budget de la commune :

Article 2188 :

Appareil photo numérique pour l'école publique

Montant : 387,07 euros TTC (323,63 euros HT)

MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission d'urbanisme

A la majorité,

A VOTE

La validation de l'étude de Périmètres de Protection Modifiés (PPM) autour de huit monuments ou ensembles monumentaux protégés Monuments historiques.

Résultat du vote à main levée :

POUR : (16) MARCHAND G - DUBOIS F - LE BIHAN M.E - JAN G - LE HYARIC J - MORINEAU FERRERO N. - LIVORY J. - MAROUILLE H. -- ANSQUER S. -- GUILLEVIC A. - GUTTILLA C. -PIQUET N. - PRUVOST G. - LE DUVEHAT J-P. - TACONNET V. - TRAVERS A.

ABSTENTIONS : (2) PATTEDOIE C.- GANDON M.

CHOIX DU NOM DES RUES DU LOTISSEMENT DE KERBOURGNEC

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission d'urbanisme

A l'unanimité,

A VOTE

Pour le lotissement de Kerbourgneec les noms des rues ci-dessous :

- Rue du chasse-marée
- Rue des thoniers
- Rue de la caravelle

ANNEXE 1 AU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

DECLARATION DE **MADAME PATTEDOIE** AU NOM DE LA LISTE « ENSEMBLE
POUR DEVELOPPER ET PROTEGER »